



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 12 avril 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 5 avril 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (à partir de 21h), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Yvette Metzger, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel,

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Michaël Quernez
Pascale Douineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h)
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michel Forget
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger
David Le Doussal a donné pouvoir à Daniel Le Bras
Martine Brézac a donné pouvoir à Soizig Cordroc'h
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Erwan Balanant
Serge Nilly a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

7. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET QUIMPERLE ANIMATION TOURISME

Exposé :

La Ville de QUIMPERLE apporte son soutien financier à l'association « Quimperlé Animation Tourisme » afin qu'elle puisse organiser et promouvoir des animations à vocation touristique et économique, en mettant en œuvre chaque année des actions d'animation et de promotion de la Ville.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention a été élaborée.

Cette convention définit les objectifs, pour l'année 2017, les modalités de financement et la contrepartie de l'aide financière.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de QUIMPERLE et Quimperlé Animation Tourisme jointe à la présente délibération.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 5 avril 2017

Avis de la commission développement économique, commercial et touristique et animation de la cité du 6 avril 2017 :

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (membre de l'association, Alain Kerhervé ne prend pas part au vote).

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

